



PRESENTATION ZES

SOMMAIRE

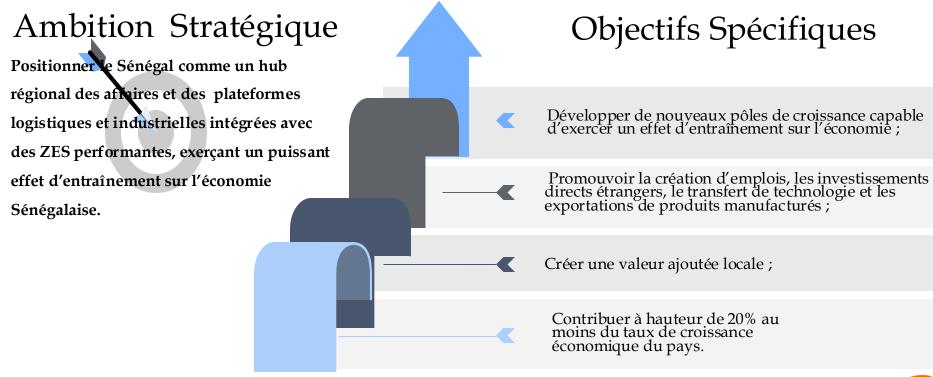
11

1	Contexte
2	Cadre juridique des ZES
3	Les ZES en activités
4	Demain de nouvelles ZES
5	Agrément ZES
6	Quelques incitations fiscales
7	Des incitations douanieres et sociales
8	APIX, Administrateur des ZES
9	Les centres de services
10	les services offerts
11	Tableau de bord des ZES



1. CONTEXTE

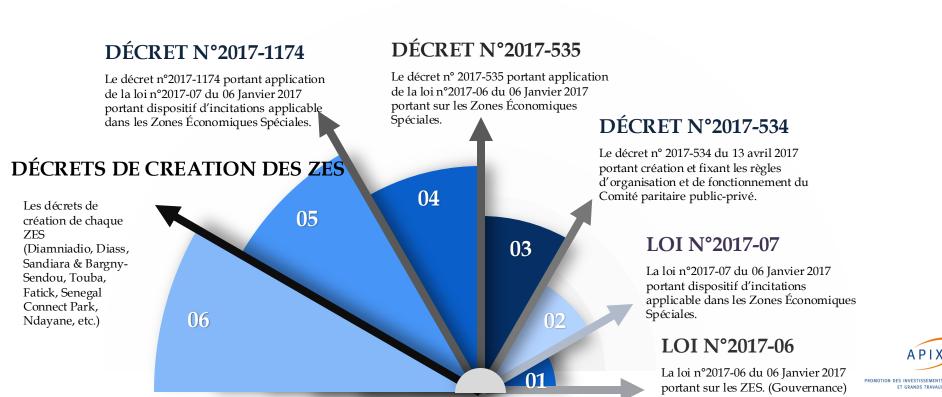
Les ZES, un pilier de la transformation structurelle de l'économie





2. LE CADRE JURIDIQUE DES ZES

Un cadre légal & règlementaire adapté



FT GRANDS TRAVAID

3. LES ZES EN ACTIVITES

	ZES DE DIAMNIADIO	ZES DE SANDIARA	ZES DE DIASS		
Superficie	Superficie 53 ha		718 ha		
	Montage et emballages,	• Agrobusiness,	• Industrie,		
	Agro-alimentaire,	• Aquaculture,	• Agrobusiness,		
	• Confection,	• TIC,	• TIC,		
A 41 147 711 11 1	Matériaux de construction,	• Industrie de la tannerie,	• Tourisme,		
Activité séligibles	• TIC, Electricité et électronique,	• Aviculture,	 Activités portuaires, 		
	Logistique et Services connexes	• Energie,	• Offres de services médicaux,		
		• Logistique,	• Services		
		• Services			
Vocation Export	• 50% du chiffre d'affaires à l'exportation ou en import-substitution	• 50% du chiffre d'affaires à l'exportation ou en import- substitution au cours des 3 premières années	• 60% du chiffre d'affaires à l'exportation		
Création d'emplois	• 5 emplois directs pour 100 m² de bâtiment industriel occupé durant la 1ère année d'exercice	• 5 emplois directs pour 100 m² de surface de production dans les 3 premières années	• 150 emplois directes durant la 1ère année d'exercice		
Investissements minimum	• 500 000 000 CFA	• 500 000 000 CFA	• 100 000 000 CFA		



4. DEMAIN DE NOUVELLES ZES

CONNECT PA		ZES DE TOUBA TERMINAL	ZES DE NDAYANE	ZES DE FATICK	ZES DE BARGNY-SENDOU
Superficie	25 ha	347 ha	500 ha	1082 ha	100 ha
Activités éligibles	 Technologies de l'information et de la Communication; Innovation technologique et numérique; Industrie; Formation; Culture et Créativité; Tourisme et Loisirs; Activités de recherches et de développement; 	 Industrie manufacturière et Agrobusiness; Industrie de l'emballage, du montage et du conditionnement; Industrie pharmaceutique, parapharmaceutique et médicale; Electronique et les technologies; Matériaux de construction; Logistique, l'importation, le stockage et la distribution des produits finis sur les marches locales étrangers; Succursales (showrooms) pour la vente des produits en gros; Activités portuaires et Services. 	 L'industrie manufacturière; L'industrie de l'emballage, du montage et du conditionnement; la pétrochimie et l'industrie chimique; le stockage et la distribution d'hydrocarbures; la production et la distribution d'énergie; les matériaux de construction La logistique, l'importation, le stockage et la distribution des produits finis 	 production et transformation de sel, la transformation agroindustrielle et agroalimentaire; la transformation en produits dérivés légers et fins Caustique et autres produits dérivés plus lourds; la transformation pharmaceutique et le secteur de la santé; la production d'équipements pour la filière sel et autres industries de montage et la production des intrants; l'industrie de l'emballage, du montage et du conditionnement; les services logistiques de transport, de stockage et d'activités portuaires; 	 Production de billette de fer, de rond à béton et de fil machine; l'aciérie; la sidérurgie et la métallurgie; les industries lourdes; la logistique portuaire les services connexes

	CONNECT ZES DE TOUBA ZES DE NDAYANE PARK TERMINAL		ZES DE FATICK		ZES DE BARGNY-SENDOU					
Superficie		25 ha		347 ha		500 ha		1082 ha		100 ha
Vocation Export		60 % de leur chiffre d'affaires à l'exportation ou en substitution à l'importation;	•	50% du chiffre d'affaires à l'exportation ou en substitution aux importations;	•	50% du chiffre d'affaires à l'exportation ou en substitution aux importations;	•	50 % du chiffre d'affaires à l'exportation ou en substitution aux importations;	•	50% du chiffre d'affaires à l'exportation
Création d'emplois		150 emplois directs durant la première année d'exercice.	•	05 emplois directs et/ou indirects par cent (100) mètre carré de bâtiment occupé, réaliser un investissement	•	05 emplois directs et/ou indirects par cent (100) mètre carré de bâtiment occupé,	•	50 emplois directs durant les trois (03) premières années d'exercice	•	100 emplois directs durant les 02 premières années
Investissements minimum		Réaliser un investissement minimal de cent millions (100 000 000) de francs CFA	•	Réaliser un investissement initial minimal de 25 000 000 de francs CFA	٠	réaliser un investissement initial minimal 100 000 000 de francs CFA	•	réaliser un investissement minimal de 500 000 000 de francs CFA	•	250 000 000 CFA



5. AGREMENT ZES

Un dispositif d'incitations avantageux & innovant

des innovations tel que :

Les avantages prévus sont garantis pour une période de 25 ans, à compter de la date d'émission de l'agrément de l'entreprise exonérée. Cette période est renouvelable une fois.

le regroupement des incitations fiscales, douanières & sociales

La loi sur le dispositif d'incitations apporte

la libéralisation de la vente et l'achat de l'électricité

et des règles de protection de la propriété privée au sein des ZES.







6. QUELQUES INCITATIONS FISCALES

Un dispositif d'incitations avantageux & innovant



• Contribution forfaitaire à la charge de l'employeur ou tout autre impôt ayant pour assiette les salaires versés par les entreprises et supportées par elles

• Droit d'enregistrement et de timbre dus sur les actes de constitution et de modification des statuts des sociétés, les locations d'immeubles dans la ZES ainsi que sur les actes à l'achat, la vente ou le nantissement d'actifs

• Impôt minimum forfaitaire sur les sociétés

• Contribution foncière sur les terrains et immeubles possédés dans la ZES

Contribution des patentes

• Taxe spéciale sur les voitures particulières des personnes morales

Exonérations du paiement des impôts et taxes collectés au profit du budget de l'État ou des collectivités publiques ou organismes assimilés, nationaux ou locaux.



7

7. DES INCITATIONS DOUANIERES ET SOCIALES

Un dispositif d'incitations avantageux & innovant

• Exonération de droits et taxes sur les marchandises, produits et intrants admise dans la zone A de la ZES à l'exclusion des prélèvements communautaires.

• Dérogation à la durée légale du travail telles que les équivalences, les prolongations, la récupération du temps de travail perdu, les heures supplémentaires, les horaires individualisés, etc.

• Des dérogations au contrat de travail à durée déterminée telles que les règles du code du travail applicables au travailleur engagé à l'heure ou à la journée, etc.

• La suppression de l'autorisation administrative préalable en cas de licenciement pour motif économique ou réorganisation intérieure.

•Les entreprises exonérées peuvent conclure avec le même travailleur, à compter de la date d'agrément, plusieurs contrats de travail à durée déterminée pendant une période limitée à cinq (05) ans.

•Les entreprises de la ZES peuvent acheter l'électricité destiné à leur propre consommation, auprès de producteurs indépendants.

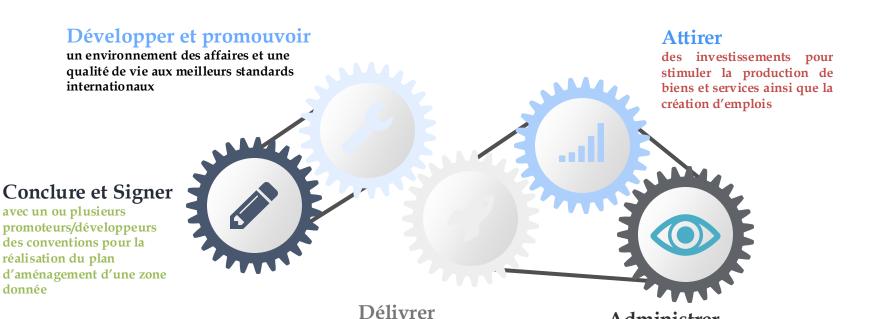
• Toutes les personnes physiques et morales travaillant dans la ZES peuvent solliciter l'ouverture d'un compte en devises étrangères conformément à la réglementation en vigueur.

Exonérations du paiement des impôts et taxes collectés au profit du budget de l'État ou des collectivités publiques ou organismes assimilés, nationaux ou locaux.

7

8. APIX, ADMINISTRATEUR DES ZES

20 missions à assurer par l'AZES, parmi lesquelles :



tous les agréments aux

entreprises

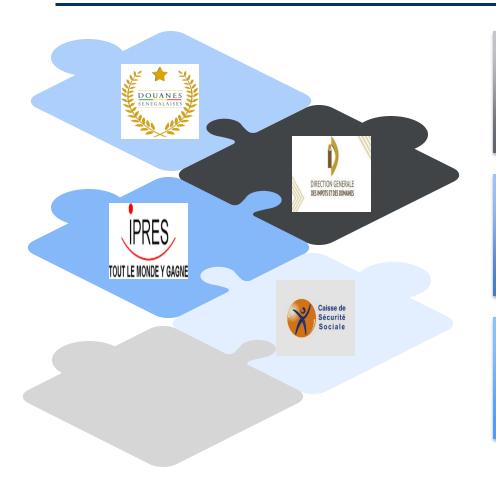
Administrer

les ZES à travers le

PROMOTION DES INVESTISSEMENTS

guichet unique

9. LES CENTRES DE SERVICES



Assurer le rôle d'interface entre les entreprises de la ZES et l'administration centrale et les services publics

Administrer la ZES à travers un guichet unique réunissant les administrations détachées

Surveiller les entreprises de la ZES ainsi que leurs activités au sein de la ZES, incluant celles des services collectifs Modifier, suspendre, retirer, révoquer, ou annuler les agréments, permis, autorisations en conformité avec les règlements d'application

Délivrer des permis en rapport avec les services compétents de l'Etat, pour la construction des bâtiments et autres équipements dans la ZES

Délivrer tous les permis et autorisations aux entreprises de la ZES

10. LES SERVICES OFFERTS

Ouverture Lundi au Vendredi

• De 8h00 - 16h00 (continu)



Accueil, Information & Orientation



Assistance à la constitution des dossiers



Suivi et délivrance de l'autorisation d'installation et de l'agrément



Accompagnement pour bénéficier des incitations fiscales et douanières

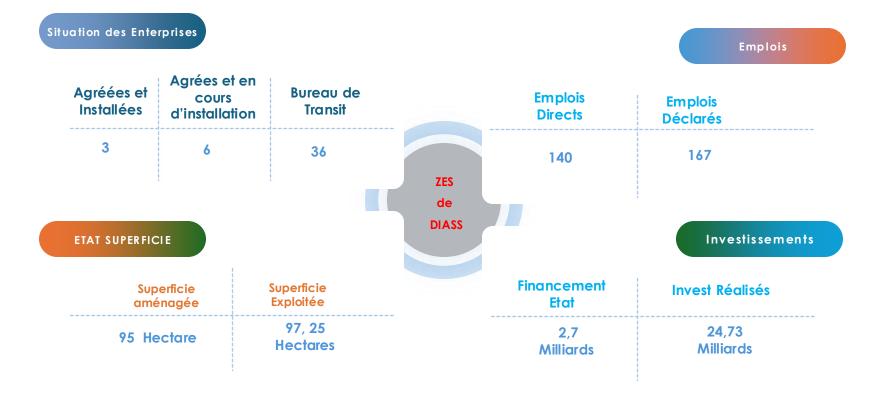


Délivrance des autorisations, licences et permis nécessaires au fonctionnement optimal de leurs activités

• 52 Procédures

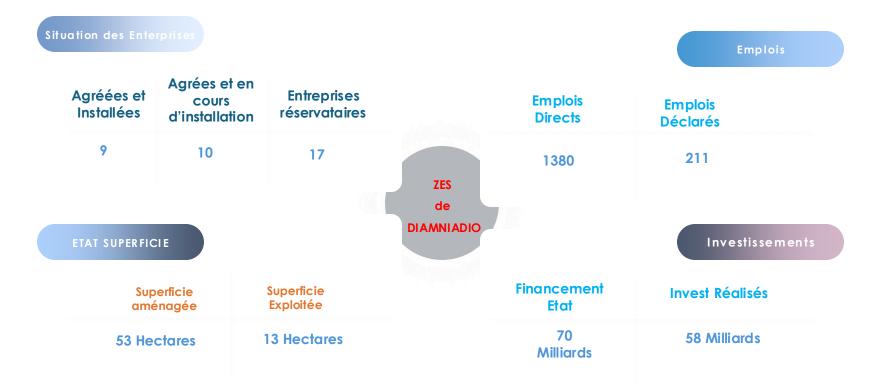
11. TABLEAU DE BORD: ZES DE DIAS





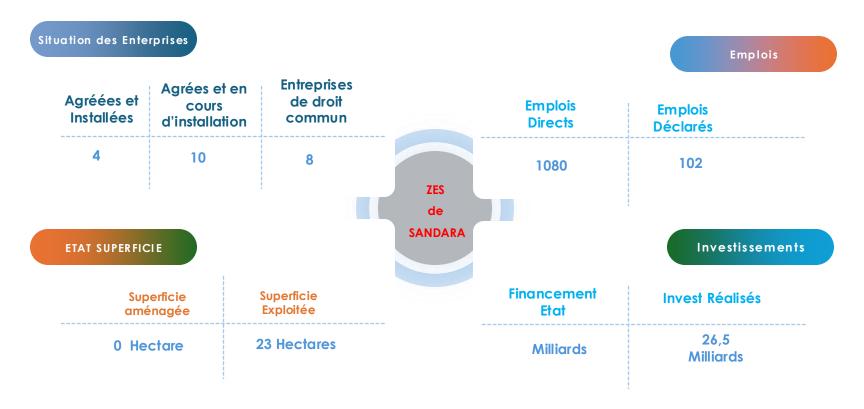
11. TABLEAU DE BORD : ZES DE DIAMNIADIO





12. TABLEAU DE BORD: ZES DE SANDIARA





MERCIDE VOTRE ATTENTION